

**NOTE IMPORTANTE**

Le présent formulaire a pour objet de renseigner le service public d'assainissement non collectif sur les caractéristiques générales du projet, du terrain et de son environnement, ainsi que sur les études réalisées sur la parcelle.

La vérification de la bonne conception et de la bonne implantation de l'installation d'assainissement non collectif ne se limite pas à l'examen de ce formulaire.

Elle prend également en compte les éléments contenus dans les autres pièces du dossier relatifs notamment au choix et au dimensionnement de la filière (qui doivent être adaptés aux résultats de l'étude de sol et à la capacité d'accueil de l'habitation), aux caractéristiques techniques et aux conditions de réalisation de l'installation (collecte des eaux usées, prétraitement des effluents, ventilation du système, dispositif de traitement).

NOM \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_

**CADRE RESERVE AU CONTROLEUR**

N° de dossier : .....

Date de la demande : .....

Date du contrôle : .....

**PIECES A FOURNIR**

- Le présent formulaire dûment complété et signé
- La copie du rapport de l'étude de sol

**INFORMATIONS GENERALES**

Adresse de l'immeuble : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : .....

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et prénom : .....

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Mail : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Occupant de l'immeuble :

Nom et prénom : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

**CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

**Maison d'habitation individuelle :**

Nature du projet :    Construction neuve             Réhabilitation de l'existant

**Type de Résidence :**

Principale  Secondaire  Location  Autres (préciser) .....

**Réalisation du projet :**

Nom et adresse du concepteur du projet : .....

Téléphone : .....

Combien de pièces principales\* (PP) la construction compte-t-elle ? ..... PP

Nombre de chambres ? .....

Ou nombre d'équivalents-habitants (EH) (le cas échéant) : ..... EH

*\*Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisines, salle de bain, buanderie, etc....)*

**Occupation :**

Nombre d'habitants permanents : .....

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : .....

Période d'occupation : .....mois/an.

**Autres immeubles :**

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc....)

Quel est (quel sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ? .....

Quel est le nombre d'usagers ? .....

**CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**

**Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif :**

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ou à proximité ? ..... Oui  Non

**Si Oui :**

Est-il destiné à la consommation humaine ? ..... Oui  Non

Est-il déclaré en Mairie ? ..... Oui  Non

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ? ..... Oui  Non

Distance par rapport à l'installation d'assainissement /de traitement (approximative) : .....

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ? ..... Oui  Non

**Si Oui :**

Est-il destiné à la consommation humaine ? ..... Oui  Non

Distance par rapport à l'installation d'assainissement /de traitement (approximative) : .....

**Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière** (accès difficile à la parcelle, zones de passage, végétation, piscine,...) : .....

**Terrain inondable :** ..... Oui  Non

**Consommation d'eau annuelle :** .....m<sup>3</sup>

**Superficie totale du terrain/de la parcelle :** .....m<sup>2</sup>

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF RETENU :

### 1- Dispositif de prétraitement :

- Fosse toutes eaux munies du préfiltre décoloïdeur, préciser le volume ..... m<sup>3</sup>
- Bac à graisse, préciser le volume ..... litres
- Autres (préciser)....., préciser le volume en m<sup>3</sup> et fournir la documentation technique.

### 2- Dispositif de traitement :

#### Filière retenue (1 seule et unique filière)

- Tranchées d'infiltration à faible profondeur      longueur d'une tranchée : ..... m  
longueur totale de tranchées : .....m
- Lit d'épandage à faible profondeur      superficie : ..... m<sup>2</sup>  
longueur totale de canalisation d'épandage : .....m
- Lit filtrant vertical :  non drainé      superficie : .....m<sup>2</sup>  
 drainé      longueur totale de canalisation d'épandage : .....m
- Poste de relevage
- Filtre compact
- Microstation d'épuration
- Autre dispositif (préciser) : .....

**Pour les microstations d'épuration et les autres dispositifs, ils devront faire l'objet d'un agrément par le ministère de la santé publique.**

#### Evacuation des eaux après traitement :

- Infiltration dans le sous-sol
- Irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine
- Milieu superficiel : *l'accord du propriétaire de l'exutoire par acte notarié (personne privée), ou par arrêté (commune) est indispensable.*

## PARTIE A REMPLIR PAR LE PETITIONNAIRE

### Engagements du pétitionnaire :

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts. Il s'engage notamment :

- A être en conformité avec la réglementation en vigueur.
- A respecter les règles techniques en vigueur : DTU 64-1 d'août 2013.
- A ne réaliser l'installation qu'après réception de l'autorisation du service et conformément au projet validé.
- A fournir au maître d'ouvrage les éléments (plan et prescriptions techniques) nécessaires.
- **A avertir le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes du Pont du Gard 48 heures minimum avant le début des travaux** (et avant le recouvrement des ouvrages au 04.66.37.67.67).
- **A s'assurer que le chantier ne soit pas recouvert, même partiellement, avant le passage du technicien.**

**Le non-respect de cette disposition expose à la non-délivrance du certificat de conformité** pour l'installation d'assainissement autonome, à s'acquitter du montant de la redevance qui lui sera demandée pour l'instruction du projet, conformément à l'article R. 2333 – 129 et suivants du CGCT et à la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2011.

- A certifier l'exactitude des éléments fournis.

### Références réglementaires :

- Arrêté ministériel du 6 mai 1996 modifié par l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif.
- Arrêté ministériel du 7 septembre 2009, définissant les modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté ministériel du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- Arrêté du 22 juin 2007, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement, ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.
- Circulaire interministérielle n°97- 49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif.
- Arrêté préfectoral du 17 juin 2013 n°290-0004 abroge et remplace, l'arrêté préfectoral n°05/0071 du 1<sup>er</sup> février 2005.
- Document Technique Unifié, DTU n° 64-1 d'août 2013, norme AFNOR.

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts.

Fait à

Le

Signature du pétitionnaire ("Lu et approuvé")